

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 2 juillet 2019

Session ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 2 juillet 2019, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Sonia Gauthier
Mme Louise de Launière
Mme Édith Lalancette (arrivée à 19h03)
M. André Côté

Est absent : M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Un citoyen est présent dans la salle. Celui-ci a interrompu le plénier, les membres du conseil municipal lui ont demandé de quitter à plusieurs reprises, mais en vain. Il est convenu que la directrice générale informe le parrain de la S.Q. pour éviter que cela se reproduise.

Résolution no 4195-07-19 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019

1. Comptabilité

1.1 Ratification des comptes

Comptes à payer de juin

Salaire des employés municipaux

2. Présentation du bilan financier mi-annuel

3. Bilan financier du Relais de Motoneige 2018-2019

4. Greffe

4.1 Avis de motion du règlement sur la circulation des véhicules hors route

5. Travaux de voiries locales

6. MMQ - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

7. Raccordement au sentier VHR et L'Orée des Bois

8. Appui caribou forestier – Présentation de l'Alliance Forêt Boréale

9. Demande d'aide financière

9.1 La maison Colombe Veilleux

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4196-07-19 Adoption du procès-verbal de la session du 3 juin 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 10 juin 2019, la copie du procès-verbal du 3 juin 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 3 juin 2019 tel que rédigé.

Résolution 4197-07-19 Adoption du procès-verbal de la session du 10 juin 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 11 juin 2019, la copie du procès-verbal du 10 juin 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 10 juin 2019 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4198-07-09 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes de juin 2019 à payer au montant de 23 332,37\$ et que la liste des salaires nets de 10 575,47\$ soient acceptées telles que rédigées.

Présentation du bilan financier mi-annuel

La directrice générale a déposé le rapport détaillé des revenus et dépenses de la municipalité couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Le budget des salaires pour le greffe est plus élevé dû à la hausse du taux horaire des employés pour les élections ainsi que celui des honoraires professionnels suite aux frais d'avocats pour le dossier de mise en demeure de L'Orée des Bois.

Bilan financier du Relais de motoneige 2018-2019

La directrice générale dépose le bilan du relais de motoneige. Tous semblent satisfaits des coûts pour les opérations du relais de motoneige soient le frais fixes et frais d'entretien qui sont raisonnables. Contenu de l'achalandage de cette année et de l'expérience acquise, la saison a été un franc succès. La directrice générale mentionne le premier prix *Coup de cœur de la Ruralité* reçu pour le projet.

Madame Louise de Launière, présidente du CDÉ, nous annonce que les revenus ont été le double de l'an passé et que le bilan financier sera présenté lors de l'AGA du Comité de Développement du 4 juillet prochain.

Règlement municipal

Avis de motion

Projet de règlement 193-19 régissant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

Un avis de motion est donné par Louise de Launière, conseillère, que le projet de règlement 193-19 régissant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette sera présenté et déposé pour l'adoption lors d'une séance ultérieure.

Résolution 4200-07-19 Travaux voiries locales

ATTENDU QUE lors de la programmation des travaux de la TECQ, un montant de 99 999 \$ a été projeté afin d'améliorer la voirie locale de la municipalité;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont déposé une soumission à la directrice générale et qu'ils sont facilement comparables :

- 1- Dufour et frères
- 2- Excavation Gaétan Girard

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale a donné le contrat au plus bas soumissionnaire soit Excavation Gaétan Girard.

Résolution 4201-07-19 Raccordement du sentier VHR à L'Orée des bois

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 10 juin 2019, le conseil municipal a autorisé les travaux afin de réaliser le sentier VHR rapidement pour raccorder le domaine L'Orée des bois afin de respecter la date limite du 1^{er} août émise par le MERN;

ATTENDU QUE Me Lessard, représentante de L'Orée des bois, demande à la municipalité la date de début des travaux, la fin de ceux-ci et si le sentier sera fédéré. Toutes ces informations ont été donné lors de l'avis du début des travaux;

ATTENDU QUE ce sentier est privé tel qu'à l'origine de la demande. Il n'a jamais été question que cette bretelle privée soit fédérée;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la directrice générale se sentent impuissants devant les demandes abusives des propriétaires de L'Orée des bois depuis le début du projet. Loi et règlement se doivent d'être respecté. Tous souhaitent le développement de l'entreprise et de relations plus harmonieuses dans le futur.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à mandater Me Pierre Hébert afin d'aviser les propriétaires de L'Orée des bois qu'ils ont jusqu'à lundi, le 8 juillet 16h00 pour donner leur accord aux travaux de la bretelle privée, d'en assurer les frais d'entretien et de s'engager à immobiliser toutes contestations de ce projet;

QUE le conseil municipal ferme définitivement le dossier de raccordement du sentier VHR à L'Orée des bois dans le cas où l'entreprise conteste ou ne respecte pas le délai demandé par la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

Caribou forestier

Le maire invite les conseillers à faire la lecture de la présentation du caribou forestier suite à la résolution d'appui du conseil municipal précédant.

Demande d'aide financière

Résolution 4203-07-19 Don pour La maison Colombe-Veilleux

ATTENDU QUE la corporation de Notre-Dame-de-Lorette a donné un don de 50\$ en 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la directrice générale émettre un chèque au nom de La maison Colombe-Veilleux pour une somme de 50\$.

Affaires nouvelles

Résolution 4204-07-19 Financement des travaux de la programmation de la TECQ

ATTENDU QUE la ratification des comptes au programme de financement de la TECQ peut prendre jusqu'à deux ans pour recevoir le remboursement des dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à entreprendre les démarches pour le financement du projet de réfection de l'édifice municipal, du chalet du 49^e parallèle et des travaux de voiries locales prévus dans la programmation de la TECQ.

Avis de motion

Projet de règlement 194-19 décrétant un emprunt temporaire pour financier les dépenses reliées aux travaux de la programmation de la TECQ

Un avis de motion est donné par André Côté, conseiller, que le projet de règlement 194-19 décrétant un emprunt temporaire pour financier les dépenses reliées aux travaux de la programmation de la TECQ sera présenté et déposé pour l'adoption lors d'une séance ultérieure.

Résolution 4205-07-19 Mise en commun en matière d'inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection municipale est obligatoire dans une municipalité locale afin d'appliquer les dispositions du plan et des instruments d'urbanisme de la municipalité, de même que de l'importance d'exercer un contrôle par l'entremise de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE, par l'entremise d'une entente intermunicipale, la MRC de Maria-Chapdelaine dessert depuis plusieurs années huit municipalités de son territoire en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une récente analyse par le personnel de la MRC, les services dispensés pourraient être bonifiés et optimisés en fonction des nouvelles réalités et des outils informatiques disponibles sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés seraient de:

Uniformiser l'application de la réglementation d'urbanisme pour l'ensemble des municipalités locales déjà desservies et d'autres potentielles;
Assurer la permanence et la disponibilité du service d'inspection;
Mettre à profit des moyens technologiques, notamment des services en ligne;
Mettre au point une plateforme informatique de suivi des permis, des autorisations et des infractions; et,
Instaurer un mécanisme de suivi du programme de mise en commun.

CONSIDÉRANT QU'outre les municipalités déjà desservies, quelques-unes d'autres ont démontré un intérêt à se joindre compte tenu de la rareté de la main d'œuvre et de recruter des ressources compétentes et qualifiées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une aide financière maximale de 50 000\$ pour soutenir des initiatives locales, y compris la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC a récemment été présenté aux maires et aux directeurs généraux des municipalités locales;

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette signifie à la MRC de Maria-Chapdelaine son intérêt à participer à sa démarche visant à optimiser et à uniformiser les services en matière d'inspection municipale.

Résolution 4206-07-19 Mandat pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du Chalet du 49^e parallèle

ATTENDU QUE la conception des plans du Chalet du 49^e parallèle a été fait par la firme Gosselin et Fortin Architectes afin de respecter les besoins de la municipalité suite à une rencontre avec la table de travail constituée de citoyens bénévoles, élus et de la directrice générale;

ATTENDU QUE la firme Gosselin et Fortin architectes a déposé une offre de services professionnels pour la préparation des documents contractuels et de la surveillance de chantier pour les travaux du Chalet du 49^e parallèle ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation des travaux de la TECQ, les travaux de réfection et d'agrandissement doivent être effectués avant le 31 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'offre de service de la firme Gosselin et Fortin architecte pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Chalet du 49^e parallèle.

CPTAQ

Projet d'hébergement Domaine L'Orée des Bois

La directrice générale informe le conseil municipal que l'urbanisme de la MRC l'a contacté afin d'éclaircir quelques points au projet d'hébergement du Domaine de l'Orées des bois. Ces démarches auraient dû être fait avant de donner l'appui de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette en avril 2018. Un plan d'implantation du projet à été demandé aux propriétaires de l'Orée des bois, car la MRC et la municipalité n'ont aucune information sur ce projet d'hébergement. En date du jour, la municipalité n'a reçu aucun détail sur le projet ni de demande de permis de construction.

Dans le futur, toute demande d'appui devra se faire par écrit et le conseil municipal prendra un délai nécessaire afin d'analyser chaque demande dans le but de respecter la réglementation municipale. Tous sont d'avis que ce projet est nébuleux et qu'il y avait une certaine pression d'agir rapidement lors de la demande.

Résolution 4207-07-19 Atelier de travail pour la manœuvre au travaux publics

ATTENDU QUE le remplaçant de la manœuvre aux travaux publics n'a pas beaucoup d'outil et d'atelier de travail à l'édifice municipal;

ATTENDU QUE plusieurs travaux d'entretien mécanique sur la petite machinerie appartenant à la municipalité devront être fait rapidement afin d'effectuer l'entretien extérieur.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise Serge Gagné a aménager un atelier de travail au sous-sol de l'édifice municipale et que puisse travailler à sa résidence lorsqu'il y a des travaux de réparation mécanique puisqu'il est bien équipé pour effectuer ce genre d'entretien.

Résolution 4208-07-19 Versement support financier CDÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer le paiement de 5 500\$ prévu au budget 2019 au nom du Comité de Développement Économique.

Résolution 4209-07-19 Décès de M. Normand Schmitt

ATTENDU QUE M. Normand Schmitt est décédé subitement et qu'il était une personne très impliquée dans la communauté tout au long de sa vie.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à faire un don de 50\$ à la Fondation des maladies du cœur, offrir une messe et la location de salle à la famille du défunt.

Résolution 4210-07-19 Loyer

ATTENDU QUE les locataires du 28 rue Principale devraient avoir déménagé dans les prochains jours.

ATTENDU QU'en date du jour les paiements de mai et juin sont dû.
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Coté

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à écrire une lettre d'avis du montant dû et de convenir d'une entente de paiement avec les locataires.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

Résolution 4211-07-19 Levée de la rencontre

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heures vingt-sept (20h27).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière